



# ACADÉMIE DE BORDEAUX

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Le recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine,  
Recteur de l'académie de Bordeaux,  
Chancelier des Universités**

**Pôle « Organisation scolaire  
et aide au pilotage »**

**Direction des examens  
et concours**

Bureau DEC4

Vu le décret n° 2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique ;

Vu l'arrêté ministériel du 20 juillet 2015 autorisant l'ouverture et l'organisation du certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique ;

**Vu** l'arrêté rectoral du 14 octobre 2025 relatif à l'ouverture de la session 2026 de l'examen du CAFFA.

## ARRÊTE

**Article 1er** : sont déclarés admis à concourir au certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique, session 2026, les candidats dont les noms suivent :

Mme	Lisa	AGNOUX
M.	Julien	BONVALET
Mme	Stéphanie	BOUDARD
M.	Fouad	BOUDELAL
Mme	Soline	BOURDEVERRE-VEYSSIER
M.	Pierre	BOURUMEAU
Mme	Carine	BROUSTAUT
M.	Julien	CORSELLIS
M.	Emmanuel	DAMESTOY
M.	Benoît	DARLON
Mme	Emmanuelle	DEHEZ
M.	Christophe	DELGADO
Mme	Mélissa	DENIS
Mme	Caroline	DUBAIL
Mme	Cécile	DUBRANA
Mme	Isabelle	EBERLING-FUX
M.	Guillaume	FAYE
M.	Denis	FERRAND
Mme	Leslie	HAULLE
Mme	Chloé	HOLLANDE
Mme	Sarah	JEANS-THEUX
M.	Baptiste	JOUHANNAUD
M.	Alexandre	LACROIX
Mme	Florence	LAFONT
Mme	Fabienne	MANGOUNDA-DEGAULLE
Mme	Stéphanie	MONTEL
Mme	Marjorie	MORIZE
Mme	Christiane	PARIS-CRABOS
Mme	Marie	PESCADOR
Mme	Marie-Esther	PRINCE

Mme  
M.  
Mme  
Mme

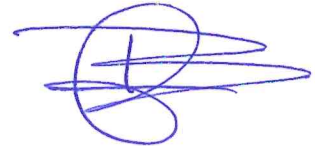
Lolita  
Fabien  
Marion  
Sophie

RUFFINO  
SEGOVIA  
SOM-TISNE  
TERRAL

**Article 2 :** Monsieur le secrétaire général de l'Académie de Bordeaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

**A Bordeaux, le 08 janvier 2026**

Pour le Recteur et par délégation  
Le Secrétaire Général,  
Pour le Secrétaire Général  
La Directrice des Examens et Concours  
Abla ZENATI

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and horizontal strokes, positioned below the text of the signatory.